



C BON POUR LE LOCAL

« CBONPOURLELOCAL » C'EST REPARTI !

Gagne 20% d'extra en soutenant tes commerces préférés dans les 15 communes de Charleroi.

La plate-forme solidaire de la Ville de Charleroi et l'asbl Charleroi CentreVille revient à partir du 26 avril pour aider tous les commerces locaux de Charleroi tout en renforçant le pouvoir d'achat des consommateurs.

Chers commerçants,

L'Échevinat du Commerce de la Ville de Charleroi et l'ASBL Charleroi CentreVille ont le plaisir de vous présenter #CBonPourLeLocal, une plate-forme permettant à vos clients d'acheter dès aujourd'hui en ligne des bons d'achat qu'ils utiliseront ensuite dans vos établissements.

Ce site a pour objectif d'apporter un soutien aux commerces locaux se situant sur le territoire de la Ville de Charleroi (les 15 anciennes communes).

COMMENT ?

En proposant à vos clients d'acheter dès aujourd'hui sur cette plate-forme des bons d'achat à dépenser dans votre établissement. L'avantage pour le client : **pour chaque bon acheté, nous offrons 20% supplémentaires à ajouter à la valeur de celui-ci.**

Valeur initiale dépensée	12,50€	25€	50€	100€	AVANTAGE CLIENTS/COMMERÇANTS 
	=	=	=	=	
Valeur effective du chèque	15€	30€	60€	120€	

Une fois l'achat effectué, le client recevra un mail de confirmation et son/ses bon(s) d'achat à imprimer ou à présenter sous format numérique. Un QR code à scanner et un numéro de série figureront sur ce bon afin que vous puissiez vérifier sa validité.

De notre côté, nous collectons l'argent et vous le reversons dans un délais de 10 jours ouvrables. **Nous prenons à notre charge les 20% supplémentaires** ainsi que les frais de transaction. L'intégralité de la somme choisie par le client vous sera donc reversée.

Votre client n'a pas la possibilité d'accéder à #CBonPourLeLocal ? Aucun soucis ! Il pourra se rendre à l'ASBL Charleroi CentreVille qui se chargera d'encoder l'achat sur la plate-forme. En échange du paiement en espèces ou en Carol'Or, le(s) bons imprimés leur seront remis.

WWW.CBONPOURLELOCAL.BE

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE ?

Rendez-vous sur www.cbonpourlelocal.be et remplissez le formulaire d'inscription.

CONDITIONS D'ADMISSION ET ÉLIGIBILITÉ DES COMMERCES

■ Être un commerce local se situant sur le territoire de la Ville de Charleroi (les 15 anciennes communes).

■ Est considéré comme commerce toute entreprise, morale ou en personne physique qui a pour objet la vente d'une marchandise ou d'une prestation de service aux particuliers. Elle doit être caractérisée par l'existence d'une vitrine située à front de rue. Le commerce doit être accessible au public selon des horaires habituels, à l'exception éventuelle du ou des jour(s) de repos hebdomadaire(s) ou jour(s) férié(s).

Sont exclues :

■ Les entreprises à succursales : Entreprises exploitant un minimum d'établissements au détail (5 maximum) dans une branche déterminée.

■ Les franchises : système de collaboration entre deux entreprises juridiquement distinctes mais liées par un contrat en vertu duquel l'une d'elles (le franchiseur) concède à l'autre (le franchisé) moyennement le paiement d'une redevance, le droit d'exploiter une marque ou une formule commerciale, tout en lui assurant aussi une aide et des services.

Après avoir rempli le formulaire d'adhésion votre demande sera analysée et traitée dans un délai d'un jour ouvrable.

Le demandeur doit apporter les éléments permettant son acceptation.

L'achat de bons est limité à 6.000€ par commerce (c'est-à-dire 5.000€ payés par les clients + 1.000€ d'aides publiques via les 20% offerts par la Ville de Charleroi et l'asbl Charleroi CentreVille).

Cette limite donne l'opportunité à un maximum de commerçants participants de profiter de cette initiative solidaire dans les limites du budget disponible. Le plafond pourra être revu à la hausse en cas de financement complémentaire.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

ASBL Charleroi CentreVille

Bd Joseph Tirou, 17 Boîte ES 03
6000 CHARLEROI

0495 51 97 08

helene.malnoury@charleroi-centreville.com



WWW.CBONPOURLELOCAL.BE